

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du 18 Septembre 2021**

Présents : Présents : BARNIER Sébastien, BOUQUET Dominique, BOUQUET Philippe, CELLIER Yvan, CHARDON Fabrice, COUFORT Marie Claude, CUBIZOLLE Marie-Pierre, LEYDIER Ludovic, MATHIEU Éric, PASCAL Patrice, PELISSE François, RAMBAUD Sébastien

Absents : MERCIER Denise, MERLE Benoît,

Excusés : AJASSE Jean Luc

Aménagement bourg de Thoras – Choix cabinet pour réalisation étude projet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du bourg de Thoras dans l'optique d'obtenir le label « Petite cité de caractère » : revêtement de voirie – aire de camping-car – toilettes publiques – réalisation d'espace de verdure...)

Il apparait nécessaire de faire appel à un cabinet pour étudier la faisabilité de ce projet et réaliser une esquisse d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide de faire réaliser une étude de faisabilité sur le projet d'aménagement du bourg de Thoras
- Accepte la proposition du cabinet AB2R (ZA de Taulhac – 43000 LE PUY EN VELAY) et OSMOSE PAYSAGE (12 Rue Traversière, 43200 Yssingaux) pour un montant prévisionnel de 9 425.00 € HT pour l'étude diagnostique et l'esquisse du projet
- Décide de constituer un comité de pilotage pour suivre ce dossier et faire remonter les préconisations et nomme : MM. LEYDIER L – BOUQUET P – CELLIER Y - RAMBAUD S – Mmes COUFORT Marie-Claude - CUBIZOLLE Marie- Pierre.

Achat photocopieur

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance du photocopieur du secrétariat arrive à échéance en mars 2022. Afin de toujours bénéficier d'un outil performant et sûr, Il propose au Conseil Municipal de renouveler ce matériel et de privilégier une entreprise locale pour l'achat mais aussi pour la maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la société ALTIBURO (Brives Charensac) pour la somme de 2999.00 € HT avec une option de reprise de l'ancien matériel pour 500.00 €

Assiette des coupes 2022 forêts relevant du régime forestier

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par les services de l'ONF pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération et concernant la forêt de Montrezon.

Demande achat ancien chemin – BARNIER Alain

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue de Monsieur BARNIER Alain, Chazelles – 43170 THORAS.

M. BARNIER Alain souhaite faire l'acquisition de la partie de chemin rural situé entre les parcelles C 290-C289 et C287 lui appartenant, chemin fermé et embroussaillé depuis des années.

Considérant que :

- l'article L141-3 du code de la voirie routière prévoit que le déclassement de voies communales soit prononcé par le Conseil Municipal,
- la partie à aliéner représente un délaissé de voirie
- L'accès aux autres parcelles est possible par un autre chemin voisin
- M. BARNIER est propriétaire des parcelles limitrophes à la partie de voie communale dont il souhaite faire l'acquisition
- Pour la régularisation cadastrale de la route menant de Chazelles à la Mouteyre et de la piste menant de Babonnès à Chazelles, M. BARNIER a donné environ 3000 M2

Le Conseil municipal unanime :

- ✓ **décide** de la vente de la partie de chemin rural longeant la parcelle C290 à Monsieur BARNIER Alain soit environ 300 M2 (plan joint à la présente délibération)
- ✓ **fixe** le prix de cette cession à l'euro symbolique
- ✓ **Autorise** le Maire à réaliser cette vente
- ✓ **décide** de réaliser cette cession sous forme **d'acte administratif** auprès du service de conservation des hypothèques ; les frais liés à cet acte seront à charge de la Commune.
- ✓ **nomme** Madame COUFORT Marie Claude pour représenter la collectivité lors de cette transaction.

Demande achat terrain communal Savignac – M. GIROD

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de M. GIROD Bernard, en date du 12 septembre

Monsieur GIROD Bernard est propriétaire de l'ancien four banal du village de Savignac cadastré E693. Cette construction ne bénéficie d'aucun pas de porte.

C'est pourquoi, M. GIROD Bernard demande à acquérir une partie de terrain communal situé côté place d'une surface approximative de 20 M2 (plan cadastral joint)

Considérant que :

- l'article L141-3 du code de la voirie routière prévoit que le déclassement de voies communales soit prononcé par le Conseil Municipal,
- le déclassement de cette partie à aliéner ne portera pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte
- le projet de travaux d'aménagement au village de Savignac prévu suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **émet un avis de principe favorable** à la vente de la partie de voie communale précitée à Monsieur Bernard GIROD
- ✓ **précise** que la surface à aliéner dépendra de la surface disponible une fois les aménagements de sécurité réalisés. Elle sera délimitée par un expert géomètre dont les honoraires seront à charge du demandeur.
- ✓ **fixe** à 1.00 € le prix de vente du M2
- ✓ **Autorise** le Maire à réaliser cette vente
- ✓ **décide** de réaliser cette cession sous forme **d'acte administratif** auprès du service de conservation des hypothèques ; les frais liés à cet acte seront à charge de la Commune.
- ✓ **nomme** Madame COUFORT Marie Claude pour représenter la collectivité lors de cette transaction.

Travaux éclairage public village du Chouvel

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour donner un avis sur le projet de travaux d'éclairage public au village de Chambonnet, commune de SAINT PREJET D'ALLIER, étant donné que ces travaux passaient par le village proche de Chouvel Commune de THORAS. Il expose qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux au village du Chouvel.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence éclairage public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 1 595.98 € HT

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDE peut prendre à sa charge la réalisation de ces travaux en demandant à **la Commune une participation de 55 % soit :**

1 595.98 X 55 % = 877.79 €

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Installation panneaux photovoltaïques sur salle polyvalente – Choix entreprise

Le Maire propose au Conseil Municipal l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente uniquement sur la face Sud/Ouest.

Il s'agirait d'une installation de 36 KW.

Ce projet d'installation d'une centrale photovoltaïque est soumis à une déclaration préalable de travaux qui sera instruite par les services de la DDT.

L'activité de production et de distribution d'énergie est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC), en conséquence, si le projet aboutit, le service sera géré dans un budget annexe.

Le Maire a fait établir 2 devis estimatifs pour l'installation d'une centrale de 36 Kw sur le toit de la salle polyvalente :

- Société ETERA (42400 SAINT CHAMOND) pour un montant de 33 490.00 € HT
- M. ROUSSET Thierry (43170 CUBELLES) pour un montant de 34 064.04 € HT

Après avoir étudié les 2 propositions, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet** d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente (uniquement sur le pan « sud-ouest » opposé à la place communale)
- **Accepte le devis** présenté par l'entreprise locale ROUSSET Thierry présentant le meilleur rapport qualité/prix, pour un montant de 34 064.04 € HT
- **Autorise le Maire** à déposer une déclaration de demande préalable auprès des services de la DDT pour instruction
- **Décide la création d'un budget annexe** pour la gestion de ce service

Demande de subvention Association Nationale du Cheval de Race Auvergne

Monsieur LEYDIER Ludovic, Maire, ne prend pas part à cette délibération.

Madame COUFORT Marie Claude, adjointe, donne lecture d'un courrier adressé au Maire en date du 2 septembre par l'Association Nationale du Cheval de Race Auvergne ayant pour objet une demande de soutien financier pour l'organisation d'une animation lors de la traditionnelle foire du 25 août.

Considérant que la Municipalité :

- offre à tous les marchands, exposants, éleveurs un casse-croûte de bienvenue le matin ;
- a mis à disposition de l'association un espace de démonstration aménagé pour l'occasion ;
- n'accorde aucun financement aux autres exposants pour leur frais de déplacement ou autre ;
- n'a pas demandé à l'association de « droit de place » ;

Après en avoir délibéré (Pour = 11 voix – abstention = 1 voix LEYDIER Ludovic), le Conseil Municipal remercie l'association pour sa participation à la foire du 25 août mais rejette la demande de soutien financier pour les motifs évoqués ci-dessus.

DIVERS

Intervention de Philippe BOUQUET :

Voirie rurale Babonnès Chazelles en cours
Desserte forestière en cours – reste partie Babonnès

Intervention de Marie Claude COUFORT

Bilan moral foire positif
A améliorer : localisation casse-croûte du matin
Bilan financier à venir
Voir si possible cadastrer piste au départ de Babonnès : demander devis

Intervention de Sébastien RAMBAUD

Travaux agent technique : Préparation foire – Nettoyage captages eau Madrières et la Gardille – Nettoyage filtre station épuration – épaveuse - emplois
A faire : relève compteurs eau et entretien réseau (vannes lavage et bouches incendie)

Intervention de Dominique BOUQUET : archives Croisances = demander des devis pour récupérer, classer et archiver